

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. **Opinion**
En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces Etats Financiers, arrêtés par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020, font ressortir des capitaux propres positifs de 623 494 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 117 058 KTND. À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus ample-ment décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au niveau de la note 34 « Evénements postérieurs à la date de clôture », le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale. Dans ces circonstances et pour limiter l'impact de cette crise sur l'économie du pays, des mesures sont prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020. Les autorités qui n'écartent pas la poursuite de la période de confinement ainsi que le manque de visibilité constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités de la banque, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources. Forte de la solidité de sa situation financière et de ses différents ratios, l'UIB dispose, cependant, de facteurs de résilience significatifs face à cette crise. A la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, qui constitue un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable. Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances. Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

Tunisie Audit & Conseil
Lamjed MBAREK

ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	524 792
PR2	Commissions (en produits)	20	130 344
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	36 279
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	12 338
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	703 753	590 477
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	23	(278 132)
CH2	Commissions encourues	24	(6 215)
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(284 347)	(227 739)
	PRODUIT NET BANCAIRE	419 406	362 738
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(45 250)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(206)
PR7	Autres produits d'exploitation		166
CH6	Frais de personnel	27	(132 064)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(47 590)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 382)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	183 080	169 509
PR8-CH9	Soldé en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		160
CH11	Impôt sur les bénéfices	29	(66 182)
	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	117 058	117 553
PR9-CH10	Soldé en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	-
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	117 058	111 809
	Résultat par action (en DT)	3,387	3,235

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		691 514	585 170
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(292 280)	(234 281)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		187	(316)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		(3 000)	10 000
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(213 515)	(424 173)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		274 713	559 782
Titres de placements, titres de transaction		(18 470)	188
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(165 376)	(157 866)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		18 052	19 629
Impôts sur les bénéfices		(60 710)	(54 389)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		231 115	303 744
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		12 161	11 541
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(47 169)	(9 938)
Acquisition / Cession immobilisations		(29 925)	(19 408)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(64 933)	(17 805)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		35 152	(61 752)
Augmentation / diminution ressources spéciales		7 471	(645)
Dividendes versés		(24 192)	(22 464)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		18 431	(84 861)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		184 613	201 078
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		158 567	(42 511)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	343 180	158 567

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publi
ACTIF				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	283 914	420 800
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	145 707	53 892
AC3	Créances sur la clientèle	3	5 499 172	5 330 395
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	57 826	39 740
AC5	Portefeuille d'investissement	5	193 227	146 087
AC6	Valeurs immobilisées	6	64 240	48 944
AC7	Autres actifs	7	59 502	67 579
	TOTAL ACTIFS		6 303 588	6 107 437
PASSIF				
PA1	Banque Centrale et CCP	8	69 322	150 520
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	14 713	166 582
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 972 135	4 688 794
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	430 889	390 088
PA5	Autres passifs	12	193 035	180 965
	TOTAL PASSIFS		5 680 094	5 576 949
CAPITAUX PROPRES				
CP1	Capital		172 800	172 800
CP2	Réserves	13	329 129	242 461
CP5	Résultats reportés		4 507	3 418
CP6	Résultat de l'exercice		117 058	111 809
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	623 494	530 488
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		6 303 588	6 107 437

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	15	713 484
HB2	Crédits documentaires	16	295 233
	TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 008 717
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4	Engagements de financements donnés	17	117 328
	TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		117 328
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7	Garanties reçues	18	1 661 284
	TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 661 284

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

1 - Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2 - Méthodes comptables appliquées :

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 - Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2019, et au sens de la circulaire n° 91-24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019

2.2 - Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 - Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A - Actifs courants

B1 - Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 - Actifs incertains

B3 - Actifs préoccupants

B4 - Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 - Actifs incertains 20%

B3 - Actifs préoccupants 50%

B4 - Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;

- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;

- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;

- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;

- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2 - Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 28 636 KTND au 31 Décembre 2019.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliquée d'une manière prospective à partir de la date de publication de ladite circulaire.

2.3 - Traitement des impayés

-Intérêt impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4 - Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 346 659 KTND au 31/12/2019 contre 319 440 KTND au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	214 872	189 863
Provision/Décote de Garantie	77 705	82 500
Provisions à caractère générale dite collective	28 636	23 990
Provision pour passifs et charges	12 738	8 993
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 729	5 688

SUITE NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

2.5 - Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

- Immobilisations d'exploitation 2%
- Immobilisations hors exploitation 2%
- Matériel roulant 20%
- Matériel et mobilier de bureau 10%
- Matériel informatique 15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
- Logiciel 20%
- Agencement, aménagement et installation 10%
- Matériel et équipement de l'amicale UIB 10%

2.6 - Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7 - Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2019 un solde de 5 499 172 KTND contre 5 330 395 KTND au 31/12/2018, soit une variation de 168 777 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Comptes ordinaires débiteurs	410 592	341 629	341 629
Autres concours à la clientèle	5 470 989	5 348 381	5 351 812
Crédits sur ressources spéciales	43 771	38 506	38 506
Sous total	5 925 352	5 728 516	5 731 947
Agios et intérêts réservés	(104 966)	(101 768)	(101 768)
Provisions sur créances douteuses	(214 873)	(189 863)	(189 863)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(77 705)	(82 500)	(82 500)
Provisions à caractère générale dite collective	(28 636)	(23 990)	(23 990)
Total Créances sur la clientèle	5 499 172	5 330 395	5 333 826

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	Plus de 7 ans	TOTAL
Comptes ordinaires débiteurs	410 592	-	-	-	-	410 592
Autres concours à la clientèle	1 476 947	902 107	2 406 879	228 182	456 874	5 470 989
Crédits sur ressources spéciales	5 686	3 862	25 688	5 669	2 866	43 771
Total des créances brutes sur la clientèle	1 893 225	905 969	2 432 567	233 851	459 740	5 925 352

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	410 592	410 592
Autres concours à la clientèle	250	5 470 739	5 470 989
Crédits sur ressources spéciales	-	43 771	43 771
Sous total	250	5 925 102	5 925 352
Agios et intérêts réservés	-	(104 966)	(104 966)
Provisions sur créances douteuses	-	(214 873)	(214 873)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(77 705)	(77 705)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(28 636)	(28 636)
Total Créances sur la clientèle	250	5 498 922	5 499 172

Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 4 972 135 KTND au 31/12/2019 contre 4 688 794 KTND au 31/12/2018. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à vue	1 540 350	1 459 567
Comptes d'épargne	1 612 333	1 507 229
Comptes à terme et bons de caisse	1 669 421	1 573 713
Certificats de dépôts	55 400	63 081
Autres dépôts et avoirs	94 631	85 204
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	4 972 135	4 688 794

La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Dépôts à vue	1 540 350	-	-	-	1 540 350
Comptes d'épargne	1 612 333	-	-	-	1 612 333
Comptes à terme et bons de caisse	672 515	747 620	219 307	29 979	1 669 421
Certificats de dépôts	47 400	8 000	-	-	55 400
Autres dépôts et avoirs	94 631	-	-	-	94 631
Total	3 967 229	755 620	219 307	29 979	4 972 135

Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 524 792 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	7 737	3 296
Opérations avec la clientèle	501 679	421 170
Autres intérêts et revenus assimilés	15 376	8 674
Total Intérêts et revenus assimilés	524 792	433 140

Commissions perçues

Les commissions totalisent 130 344 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur comptes	23 908	17 831
Commissions sur opérations de caisse	2 039	1 903
Commissions sur crédits	39 728	34 646
Commissions sur monétique banque à distance	32 923	28 595
Autres commissions	9 757	8 876
Commissions sur moyens de paiement	10 247	7 762
Autres produits sur services financiers	11 742	11 425
Total Commissions (en produits)	130 344	111 038

Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 278 132 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	14 452	13 278
Emprunts et ressources spéciales	27 881	25 812
Opérations avec la clientèle	232 443	178 427
Autres intérêts et charges	3 356	5 029
Total Intérêts courus et charges assimilées	278 132	222 546

Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 6 215 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions monétiques	4 535	3 656
Redevances et prestations	346	305
Autres commissions	331	320
Rémunération du fonds géré SICAR	355	234
Frais de confection carnet de chèques	117	117
Frais télégrammes télex	198	200
Règlement télécom SMS Banking	333	361
Total Commissions encourues	6 215	5 193

Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 45 250 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Coût net du risque clientèle	45 454	23 427
Coût net du risque divers	(204)	799
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	45 250	24 226

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux provisions collectives	4 647	4 497
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	57 494	41 808
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(11 478)	(20 691)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(4 145)	(5 017)
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	697	3 152
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(2 033)	(563)
Pertes non couvertes de contrepartie	282	257
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	-	(11)
Perte couverte sur provisions utilisées	777	716
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(773)	(714)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	(4)	(4)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(810)	(1 079)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	810	1 079
Pertes couvertes sur créances cédées	20 881	11 046
Reprises sur provisions sur créances cédées	(20 235)	(10 984)
Reprises sur provisions sur décote de garanties	(646)	(62)
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	(9 181)	(4 147)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances cédées	9 181	4 147
Gains de cession	(10)	(3)
Total Coût net du risque clientèle	45 454	23 427

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux provisions pour risques et charges	537	1 552
Reprises sur provisions pour risques et charges	(92)	(7 602)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(482)	(304)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	227	70
Perte sur éléments hors exploitation	452	6 867
Gain sur éléments hors exploitation	(1 241)	(856)
Perte sur autres éléments d'exploitation	395	1 072
Total Coût net du risque divers	(204)	799



GROUPE SOCIETE GENERALE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

Rapport sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020, font ressortir des capitaux propres positifs de 656 066 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe, s'élevant à 116 307 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au niveau de la note 32 « Evénements postérieurs à la date de clôture », le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale.

Dans ces circonstances et pour limiter l'impact de cette crise sur l'économie du pays, des mesures sont prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les autorités qui n'écartent pas la poursuite de la période de confinement ainsi que le manque de visibilité constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités du groupe, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

Fort de la solidité de sa situation financière consolidée et de ses différents ratios, le groupe UIB dispose, cependant, de facteurs de résilience significatifs face à cette crise.

À la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, qui constitue un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers consolidés clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers consolidés du groupe UIB sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020.

Tunis, le 25 Mars 2020

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

Les commissaires aux comptes

Tunisie Audit & Conseil
Lamjed MBAREK

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	283 914	420 800
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	145 707	53 889
AC3 Créances sur la clientèle	(3)	5 498 764	5 333 398
AC4 Portefeuille-titres commercial	(4)	57 826	39 740
AC5 Portefeuille d'investissement	(5)	186 781	145 146
AC6 Valeurs immobilisées	(6)	64 488	49 212
AC7 Autres actifs	(7)	60 514	64 709
Actif d'impôt différé	(8)	31 748	32 177
Total Actifs		6 329 742	6 139 071
PASSIF			
PA1 Banque Centrale et CCP	(9)	69 322	150 520
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(10)	14 713	166 582
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(11)	4 961 701	4 683 306
PA4 Emprunts et ressources spéciales	(12)	430 889	390 088
PA5 Autres passifs	(13)	194 384	182 016
Impôt différé Passif		26	27
Total Passifs		5 671 035	5 572 539
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		2 712	2 901
Intérêts des minoritaires dans le résultat		(71)	(188)
Intérêts Minoritaires		2 641	2 713
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		172 800	172 800
CP2 Réserves		331 806	245 297
CP5 Résultats reportés		35 153	36 365
Résultats reportés hors modifications comptables		35 153	36 365
CP6 Résultat de l'exercice		116 307	109 357
Total capitaux propres	(14)	656 066	563 819
Total capitaux propres et passifs		6 329 742	6 139 071

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	(15)	713 484	744 369
HB2 Crédits documentaires	(16)	295 233	266 901
Total des passifs éventuels		1 008 717	1 011 270
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4 Engagements de financements donnés	(17)	117 328	106 863
Total des engagements donnés		117 328	106 863
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7 Garanties reçues	(18)	1 661 284	1 517 503
Total des engagements reçus		1 661 284	1 517 503

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(19)	525 191	433 608
PR2 Commissions (en produits)	(20)	130 832	111 314
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(21)	36 279	36 520
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(22)	10 985	7 792
Total des produits d'exploitation bancaire		703 287	589 234
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1 Intérêts courus et charges assimilées	(23)	(277 685)	(221 655)
CH2 Commissions encourues	(24)	(5 938)	(4 981)
Total charges d'exploitation bancaire		(283 623)	(226 636)
Produit net bancaire		419 664	362 598
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(25)	(43 156)	(21 420)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(26)	(66)	(189)
PR7 Autres produits d'exploitation		60	14
CH6 Frais de personnel	(27)	(133 707)	(118 168)
CH7 Charges générales d'exploitation	(28)	(48 070)	(42 913)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 416)	(9 909)
Résultat d'exploitation		183 309	170 013
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		157	(262)
CH11 Impôt sur les bénéfices	(29)	(67 230)	(54 841)
Résultat des activités ordinaires		116 236	114 910
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	(5 741)
Part de résultat revenant aux minoritaires		(71)	(188)
Résultat net du groupe		116 307	109 357
Résultat net après modifications comptables		116 307	109 357
Résultat par action (en DT)	(30)	3,365	3,164

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		692 402	585 473
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(278 383)	(222 223)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires		187	(316)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		(3 000)	10 000
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(211 468)	(421 117)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		269 965	550 129
Titres de placement		(18 470)	188
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(167 482)	(159 961)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		25 446	21 049
Impôt sur les bénéfices		(61 609)	(55 325)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		247 588	307 898
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		(2 274)	(935)
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(41 542)	(339)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(29 939)	(19 413)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(73 756)	(20 687)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		27 520	(62 745)
Augmentation / diminution ressources spéciales		7 471	(645)
Dividendes et autres distributions		(24 207)	(22 516)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		10 784	(85 906)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		184 616	201 305
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		158 565	(42 741)
Liquidités et équivalents de liquidités fins de l'exercice	(31)	343 181	158 564

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

1 - Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés
Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :
- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21.

2 - Date de clôture
Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2019.

3 - Base de mesure
Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4 - Périmètre de consolidation
Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :
- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

Méthode de consolidation
La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.
Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.
Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB.
Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

5 - Principes comptables de présentation et d'évaluation
5.1 - Prise en compte des intérêts et agios
Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.
Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.
Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2019, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.
Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2 - Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

5.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A – Actifs courants
B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
B2 – Actifs incertains
B3 – Actifs préoccupants
B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains 20%
B3 – Actifs préoccupants 50%
B4 – Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoient notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 29 636 KTND au 31 Décembre 2019.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliquée d'une manière prospective à partir de la date de publication de la dite circulaire.

5.3 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 478 478 KTND au 31/12/2019 contre 437 836 KTND au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	343 804	305 281
Provision/Décote de Garantie	77 705	82 500
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	4 007	5 343
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	167
Provisions à caractère générale dite collective	28 636	23 900
Provision pour dépréciation de titres	5 234	5 152
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 729	5 688
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	357	612
Provision pour passifs et charges	12 850	9 103
Total	478 478	437 836

5.4- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

- Immobilisations d'exploitation 2%
- Immobilisations hors exploitation 2%
- Matériel roulant 20%
- Matériel et mobilier de bureau 10%
- Matériel Informatique 15%, 16,66%, 20%,25% et 33,33%
- Logiciel 20%

Agencement, aménagement et installation 10%

Matériel et équipement de l'amicale UIB 10%

5.5- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésorerie assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêtés sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2019 un solde de 5 498 764 KTND contre 5 333 398 KTND au 31/12/2018, soit une variation de 165 366 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs	410 617	341 629
Autres concours à la clientèle	5 741 266	5 599 402
Crédits sur ressources spéciales	43 772	38 506
Sous total	6 195 655	5 979 537
Agios et intérêts réservés	(246 746)	(234 368)
Provisions sur créances douteuses	(343 804)	(305 281)
Provisions sur créances douteuses décotées des garanties	(77 705)	(82 500)
Provisions à caractère générale dite collective	(28 636)	(23 900)
Total Créances sur la clientèle	5 498 764	5 333 398

Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 4 961 701 KTND au 31/12/2019 contre 4 683 306 KTND au 31/12/2018. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à vue	1 521 610	1 449 018
Comptes d'épargne	1 612 333	1 507 229
Comptes à terme et bons de caisse	1 663 055	1 564 570
Fonds gérés pour compte	13 477	13 780
Certificats de dépôts	55 400	63 081
Autres dépôts et avoirs	95 826	85 628
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	4 961 701	4 683 306

Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 525 191 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	7 737	3 295
Opérations avec la clientèle	501 658	421 169
Autres intérêts et revenus assimilés	15 796	9 144
Total Intérêts et revenus assimilés	525 191	433 608

Commissions perçues

Les commissions totalisent 130 832 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Commissions sur comptes	23 908	17 831
Commissions sur opérations de caisse	2 039	1 903
Commissions sur crédits	39 728	34 646
Commissions sur monétique banque à distance	32 923	28 595
Autres commissions	10 246	9 152
Commissions sur moyens de paiement	10 247	7 782
Autres produits sur services financiers	11 741	11 425
Total Commissions (en produits)	130 832	111 314

Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 277 685 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Opérations avec la clientèle	231 995	177 536
Emprunts et ressources spéciales	27 881	25 812
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	14 452	13 278
Autres intérêts et charges	3 357	5 029
Total Intérêts courus et charges assimilées	277 685	221 655

Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 5 938 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Commissions monétiques	4 535	3 656
Redevances et prestations	346	305
Autres commissions	392	405
Rémunération du fonds géré SICAR	17	(63)
Frais de confection carnet de chèques	117	117
Frais télégrammes télex	198	200
Règlement télécom SMS Banking	333	